

Wauquiez instaure une charte des droits et devoirs du lycéen

Lyon, 1 avr. 2019 (AFP) -

Le président d'Auvergne-Rhône-Alpes Laurent Wauquiez a annoncé lundi l'instauration d'une charte des droits et devoirs du lycéen, que les élèves bénéficiant d'une carte de réduction subventionnée par la région devront signer chaque année.

Avec cette charte mise en place à la rentrée scolaire prochaine, la région "souhaite que les lycéens prennent conscience qu'ils ont des droits mais également des devoirs à respecter au quotidien", précise la région dans un communiqué.

Parmi ces devoirs se retrouvent "le respect des professeurs, du matériel, des locaux et des livres fournis gratuitement par la région".

En cas de "mauvais comportement ou d'actes malveillants", les lycéens qui bénéficient du Pass'Région, pourront voir les avantages de cette carte suspendus, une décision prise en lien avec la communauté éducative, souligne la région.

Chaque année, les élèves devront signer la charte pour pouvoir bénéficier des avantages du Pass'Région, qui offre aux jeunes de 15 à 25 ans des réductions sur les places de cinéma ou de concert, les livres, les musées, les abonnements sportifs et des aides pour le permis de conduire, notamment.

Au total, les subventions du Pass'Région représentent environ 600 euros par jeune, précise le communiqué.

Avec la réforme des lycées qui sera mise en place à la rentrée 2019-2020, la région a choisi de prendre en charge l'achat des manuels scolaires des voies générales et technologiques, ce qui représente environ 250 euros par élève.

En France, les lycéens disposent de droits individuels et collectifs (liberté de réunion, d'association, de publication). Ils ont également des obligations à respecter. Le règlement intérieur des lycées précise la façon dont ces droits et obligations sont appliqués dans l'établissement et à ses abords.

cha/ag/nm

Afp le 01 avr. 19 à 18 44.